

## CAP Maintenance des matériels option matériels agricoles

### Niveau 5 — Par la voie de l'apprentissage

#### Objectif/Débouché de la formation

Le titulaire du CAP Maintenance des matériels est amené à exercer ses activités dans la maintenance, le service et la location des matériels. Les principaux secteurs susceptibles de l'accueillir sont :

- les artisans ruraux
- les concessionnaires et entreprises de distribution des matériels
- les entreprises de location des matériels
- les entreprises de service de maintenance des matériels
- les services matériels d'entreprise de travaux agricoles
- les entreprises ou collectivités utilisatrices des matériels

**N'hésitez pas à contacter le CFA pour vous aider dans cette démarche de recherche d'emploi !**

#### Organisation de la formation

Parcours classique : durant deux années vous aurez un minimum de 420 heures (soit environ 12 semaines) par an au CFA, le reste du temps se passera en entreprise dont 5 semaines en congés payés.

Parcours individualisé : possibilité d'allonger ou réduire la durée de la formation (1 an ou 3 ans) selon votre cursus antérieur, votre projet.

Les cours se déroulent du lundi au vendredi midi à raison de 35 h par semaine.

#### Conditions d'admission

##### Niveau - Âge :

- Agés de 16 à 26 ans
- Agés de 15 ans en sortie de 3<sup>ème</sup> ou de DIMA

##### Rémunération :

En tant qu'apprenti vous serez rémunéré par votre entreprise Maître d'Apprentissage selon votre âge et votre année de formation.

#### Pour s'inscrire

Vous renvoyez au CFA la fiche de candidature et recherchez un maître d'apprentissage. Dès que vous l'avez trouvé, vous renvoyez au CFA l'attestation complétée par le maître d'apprentissage potentiel.

Le CFA vous convoque pour un entretien.

Après consultation éventuelle du maître d'apprentissage, le CFA confirme votre inscription.

La Chambre Consulaire compétente (service interface) transmet à votre maître d'apprentissage tous les documents relatifs au contrat d'apprentissage.

**Contacts** : Laurent DAUDIGNON : laurent.daudignon@educagri.fr

**Au CFA Agricole et Horticole ou au CFPPA des Landes sont proposés :**

- le BPA Travaux des Aménagements Paysagers et le Bac Pro Aménagements Paysagers
- le BPA et le BP Productions Horticoles
- le CS Tracteurs et Machines

**Frais à la charge de l'apprenti**

Frais de repas, d'hébergement et de transport.  
Chaussures de sécurité.

**Les autres formations de même niveau proposées au CFA :**

- le CAPa Jardinier Paysagiste
- le CAPa Métiers de l'Agriculture

**Débouchés**

La formation en CAP par apprentissage permet l'entrée directe dans la vie active. Vous pouvez également poursuivre vos études par la voie de la formation scolaire, par apprentissage ou en formation adulte. Vous avez accès aux différents BP, Bacs Professionnels ou à des formations complémentaires de type certificats de spécialisation (CS).

**Contenu de la formation**

**Programme**

**Enseignement Général**

UG1 Français—Anglais et histoire—géographie  
UG2 Mathématiques—sciences  
UG3 Education physique et sportive

**Suivi professionnel individuel**

UP1 Analyse fonctionnelle et technologique  
UP2 Réalisation d'interventions sur un véhicule

**Nombre heures formation par semaine : 35 h**

**« L'entreprise, premier lieu de formation, est le support majeur des apprentissages pratiques »**